**Compte rendu de la réunion d’accueil à école maternelle des sitelles du 15 septembre 2017**

* Maryline BRACCINI est directrice pour la deuxième année, elle sera déchargée le lundi.
* Les ATSEM s’occupent de la cantine cette année, contrairement à l’année dernière, ou c’étaient les animateurs/animatrices.
* Objectif éducatif : l’autonomie pour les PS (mettre ses vêtements, ses chaussures, sa serviette seul) le plus rapidement possible, pour permettre aux ATSEM de travailler avec les maitres et maitresses en classe
* RASED : Réseau d’Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés, (composé d’une psychologue scolaire, et des enseignantes chargées d’aide pédagogique). En cas de difficulté scolaire, le RASED peut être saisi pour apporter une aide plus spécifique.
* APE : relais entre la mairie, l’école et les parents d’élèves. Permet les manifestations dans l’école pour récolter des fonds qui servent à l’achat de fourniture et aux sorties scolaires. AG le lundi 18 septembre.
* Représentants des parents d’élèves aux conseils d’école : élection le 13 octobre. Il faudrait 1 représentant par classe.
* note de rentrée : le cahier doit être lu régulièrement, les comptes-rendus des conseils d’école sont en ligne sur le site de la mairie. Pour décommander les repas à la cantine, il faut le faire 72h à l’avance.
* Evaluation : nouveau carnet de suivi d’apprentissage sur les 3 ans de maternelle, complété au fur et à mesure. Il va être un peu remanié, et sera passé 2 fois par an aux parents.
* Sécurité : vigilance alerte attentat. Ne pas stationner devant l’école. M. Provost (garde champêtre est présent à chaque ouverture de portail). L’école est fermée à clef pendant les temps de classe. Il faut respecter les horaires (8h30-8h40, 16h20-16h30). Si les horaires sont différents (RDV ou autre), passer par le portail vert dans la rue des écoles + formulaire de décharge exceptionnelle. Le PPMS (plan prévention et de mise en sécurité) prévoit plusieurs exercices (évacuation, confinement ….) par an.
* Travaux : le changement de la chaufferie est en cours, le site est sécurisée, les travaux devraient être terminés pour Toussaint ou pour les vacances de fin d’année.
* Absence d’un élève : prévenir via le cahier de liaison, le téléphone (02.38.44.73.07) ou l’adresse mail de l’école (ecm-lailly-en-val@ac-orleans-tours.fr)
* Cantine : serviette de cantine en tissu avec élastique ou scratch + pochette en tissu, le tout au nom de l’enfant
* Santé : si blessure, il faut que l’enfant prévienne, elle sera désinfecté avec de l’eau et du savon, ou application de glace en cas de coup. Les médicaments sont strictement interdits sauf en cas de PAI (Projet d’Accueil Individualisé). Si la blessure est plus grave, appel au 15. Si l’enfant est malade et contagieux, li faut le garder, si possible, chez soi.

 Toujours communiquer un changement de coordonnées téléphoniques.

* Projet de l’école : Autour du monde (continents)
* Chorales jeudi en fin de matinée. Les rencontres chantantes seront reconduites cette année
* Spectacle musical : Conte musical pour les GS + chants pour les PS + MS : 25 mai 2018 au soir. Pas d’intervenants de chorale cette année, ce qui permettra de financer 2 spectacles pour les enfants
* semaine du goût : du 9 au 15 octobre : avec diverses animations par l’équipe enseignante
* Sorties locales : étang, fond humanitaire polonais, bois …. Nécessité de trouver des parents accompagnateurs
* Ateliers décloisonné chez les GS pendant la sieste des PS + MS (4groupes avec un instituteur différent par jour)
* salon du livre : étude pour y aller, ça dépendra des écrivains invités.
* Il est possible qu’il n’y ait pas de grande sortie cette année, mais plutôt des sorties de proximité ou des spectacles à l’école.
* Cinéma : Monsieur bout de bois en novembre ou décembre.
* Bibliothèque fait partie du réseau de la communauté de commune et permet d’échanger des livres avec la médiathèque de Beaugency. Les enfants y iront peut-être. Bibliothèque à Lailly en Val tous les 15 jours sur le temps scolaires.
* natation : pour les GS, elle fait partie du programme obligatoire. Il y aura 11 séances du 19 mars au 15 juin, le jeudi après-midi. Il est nécessaire de trouver 10 à 15 parents titulaire d’un agrément pour accompagner, faute de quoi, les sorties ne pourront pas avoir lieu.
* Parcours culturel et artistique et abonnement à l’école des loisirs (livre souvent étudiés en classe)
* Coopérative scolaire : financement des activités scolaires des enfants (la municipalité fourni les fournitures scolaires), sorties scolaires, spectacles, activités cuisine. Le bilan financier est présenté au 1er conseil des écoles. Financé par les cotisations, les photos de lasses et les actions de l’APE)
* Photo de classe : elle aura lieu le 25 septembre. Il n’y aura pas de photos avec les fratries de l’école élémentaire car il n’y a personne pour amener les enfants de l’élémentaire à la maternelle. Vente de photos, de pochettes, et divers objets ….
* APC : l’éducation nationale limite à 6h de cours maximum par jour, il est impossible de prévoir les heures d’APC le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, cela ferait dépasser ces 6h. Le seul créneau possible est le mercredi matin. Les APC se font avec l’autorisation des parents, l’école fera un sondage pour voir les horaires avec eux. Les enfants qui sont à la garderie peuvent être amené par les ATSEM jusqu’à la classe. Les APC sont limités aux GS.